

RÉPONSE MUNICIPALE N° 8/2023

le 13 septembre 2023

Réponse à l'interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – VMCV - Le pilote connaît-il la bonne route ?

10.03.02-2307-Reponse-08-Interpellation-Holzeisen-VMCV-pilote.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) « VMCV – Le pilote connaît-il la bonne route ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 28 juin 2023.

La Municipalité se permet en préambule de rappeler le principe de l'interpellation selon l'art. 94 du règlement du Conseil communal :

« Chaque conseiller peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration »

Dès lors, les questions d'une interpellation doivent se rapporter à des faits de l'administration de la Municipalité et non pas sur des suppositions, des propositions ou d'autres éléments prospectifs.

En conséquence, la Municipalité répond comme suit aux questions posées par l'interpellant :

Sur quelle base la Municipalité et les VMCV se sont-ils appuyés pour pouvoir affirmer que l'offre de service actuelle avec une cadence à 30 minutes aux heures creuses est un service de qualité et répond aux besoins de la population ?

Réponse : L'offre de cadence aux 20 minutes ne pouvant pas être tenue, la Municipalité et les VMCV ont proposé une cadence à 30 minutes aux heures creuses et à 15 minutes aux heures de pointe. Ces horaires ont été adaptés aux horaires scolaires. La Municipalité et les VMCV ont estimé que c'était une bonne solution pour répondre à la demande tout en maintenant des coûts d'exploitation raisonnables. En effet, entre 70 à 80 personnes sont transportées aux heures de pointe (entre 7h et 8h et entre 17h et 18h) et le reste de la journée, la fréquentation oscille entre 20 et 50 personnes, sauf entre 15h et 17h (besoins scolaires). Il n'y a pour l'heure pas de raison d'augmenter la cadence de base. Par ailleurs, le budget 2023 des VMCV SA prévoit un taux de couverture des coûts par les recettes de 19.5% pour cette ligne, soit 13 points de moins que la moyenne des lignes urbaines ; toute augmentation de cadence entraînerait une augmentation du déficit à charge de la Commune que l'augmentation de fréquentation ne suffirait pas à couvrir.



Si cela n'a pas encore été fait, nous préconisons un sondage ciblé a minima sur les usagers de la ligne 203 afin d'obtenir un avis tangible du terrain. Il devrait à notre avis se faire directement dans le bus dans la même logique que les sondages effectués par les CFF. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos ? Notre groupe reste à disposition pour son élaboration, voire à sa participation.

Réponse : Cette question ne relève pas d'une interpellation tel que rappelé en préambule. La Municipalité prend note de la proposition.

Dénonciation de la convention de financement par Blonay-Saint-Légier. Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet ? Une telle décision est-elle réellement prévue et si oui pour quelle année ?

Réponse : La Municipalité de Blonay (maintenant Blonay – St-Légier) a dénoncé en octobre 2020 la convention financière entre les communes relative à la prise en charge des coûts des lignes 207 et 208. Elle est cependant renouvelée annuellement par la commune susmentionnée jusqu'à la mise en œuvre d'une nouvelle offre dans le cadre du projet VMCV 2030 et au vu des discussions constructives en cours à ce sujet.

La Municipalité nous ayant demandé de patienter jusqu'à l'horaire 2025, peut-elle immédiatement nous rassurer et confirmer son engagement pour une mise en oeuvre des premières modifications au plus tard dès l'horaire 2025 ? Dans le cas contraire, la Municipalité peut-elle nous informer des raisons expliquant un retard par rapport à ce qui a été annoncé dans sa réponse municipale 11/2021

Réponse : L'un des objectifs de la ligne 203 en terme d'horaire est d'offrir des correspondances avec les trains en gare de La Tour-de-Peilz. La ligne doit également répondre aux besoins des scolaires. La cadence élevée (10') de la ligne 201 de 6h à 20h permet d'offrir des correspondances correctes tout en répondant aux deux premiers objectifs. Le vendredi soir et le samedi soir, les correspondances entre la ligne 201 et la ligne 203 se font en 4 ou 5 minutes pour les bus en provenance de Rennaz. Pour les voyageurs en provenance de Vevey, les correspondances se font par le train (S3 le vendredi soir et le samedi soir et S4 le dimanche matin).

Par ailleurs, nous restons mitigés sur ce nouveau service les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Un bus de petite taille devrait-il être privilégié, d'autant plus si cela permettait une baisse de la consommation de carburant ? Par conséquent, ne serait-il pas judicieux d'engager un tel véhicule le week-end en soirée et les dimanches ? Avec un tel véhicule, l'avantage en coût financier et écologique serait-il significatif ?

Réponse : Cette question ne relève pas d'une interpellation tel que rappelé en préambule. Le choix des véhicules n'est pas un fait de l'administration de la Municipalité, mais des VMCV SA. Toutefois, l'engagement d'un bus d'une taille différente à certains horaires nécessite des investissements conséquents pour les VMCV et par conséquent pour la Commune. En outre, cela nécessite des capacités de stationnement supplémentaires quand ce véhicule n'est pas utilisé.

Serait-il possible de donner réponse à nos remarques sur le Plan directeur de la mobilité ?

Réponse : Les remarques de participants au groupe de travail concernant le plan directeur de la mobilité ont toutes été reçues et analysées par le Service de l'urbanisme et des travaux publics et ses mandataires. Il n'est pas prévu de répondre individuellement à chaque remarque. La transmission du plan directeur définitif tel qu'adopté par la Municipalité renseignera les participants sur la prise en considération ou non de leurs remarques.

Avant d'envisager une proposition à notre conseil communal, la Municipalité serait-elle d'accord de nous partager son opinion sur l'éventuelle création d'une telle commission thématique ? Pour notre commune, compte tenu des sujets de mobilité actuellement en gestation, une création en 2023 serait-elle envisageable ?

Réponse : Cette question ne relève pas d'une interpellation tel que rappelé en préambule, s'agissant de développements prospectifs. La Municipalité précise néanmoins que la création de cette commission est actuellement à l'étude.

La Municipalité pourrait-elle envisager de compléter le nouveau réseau par du transport à la demande, notamment pour les zones qui ne seraient a priori plus desservies par la nouvelle offre (p.ex. Doges, Vignes) ? Ou des quartiers plus lointains (Crotton, etc.) ?

Réponse : Cette question ne relève pas d'une interpellation tel que rappelé en préambule, s'agissant de développements prospectifs. La Municipalité prend note de la proposition.

La Municipalité prévoit-elle la connexion des nouvelles lignes à la gare de La Tour-de-Peilz dans le cadre de son plan de Mobilité ?

Réponse : Cette question ne relève pas d'une interpellation tel que rappelé en préambule, s'agissant de développement prospectifs. La Municipalité prend note de la proposition.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 21 août 2023





LA TOUR-DE-PEILZ

LIBRE

Interpellation - VMCV – Le pilote connaît-il la bonne route ?

Préambule

Cette nouvelle interpellation fait référence et suite à la réponse municipale 2/2023 à l'interpellation LTDPL « Y a-t-il un pilote dans le bus communal ». Nous aurions bien souhaité pouvoir déléster la Municipalité d'un nouvel exercice de questions-réponses via le Conseil communal, mais il est à préciser que les VMCV nous ont demandé d'adresser nos questions systématiquement à notre Municipalité et qu'ils ne souhaitaient pas répondre directement à chaque demande individuelle (sic). Par conséquent, sur suggestion de la Municipale en charge du SUTP mais également en référence à la communication municipale 13/2023 (Questions adressées à la Municipalité), nous nous permettons de revenir devant le plénum concernant certains points qui restent ouverts. Pour une lecture facilitée de notre présente missive, nous gardons comme référence la numérotation et les rubriques utilisées dans la réponse municipale 2/2023. Nous la terminerons par quelques questions concernant des éléments nouveaux portés à notre connaissance sur la thématique des transports publics à La Tour-de-Peilz.

2) A notre sens la Municipalité décide et les VMCV s'exécutent. Pourquoi les VMCV ont-ils refusé la cadence à 24 minutes alors que cette possibilité est pratiquée dans de nombreuses sociétés de transports publics en Suisse ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas insisté pour instruire son mandataire afin d'offrir un service de qualité et correspondant le plus possible aux engagements qu'elle avait pris par le passé ?

Nous prenons note que la Municipalité et les VMCV estiment que l'offre actuelle est un service de qualité qui répond aux besoins de la population. Nous nous permettons de nuancer, l'horaire 2023 ne correspondant toujours pas aux besoins réels de la population. L'offre aux heures de pointe, les soirs du week-end et les dimanches a certes été augmentée et les correspondances avec le train améliorée sur la ligne 203. Bravo pour ce petit pas en faveur des usagers. Cependant, une offre sur demande pourrait représenter une bonne alternative pour le weekend notamment. Elle ne figure semble-t-il aucunement dans l'ébauche du plan directeur de la mobilité, alors que pour rappel la commune de Blonay-St-Légier sur une initiative de bon sens du PLR prévoit de développer une offre de transport à la demande en complément à l'offre de lignes structurantes.

De plus, nous restons toujours circonspects du fait que la ligne 203 offrait une cadence toutes les 20 minutes du lundi au samedi sous la législature précédente, alors que nous avons aujourd'hui une cadence à 30 minutes aux heures creuses (de 8h30 à 17h00 !) du lundi au vendredi et les samedis (toute la journée). Nous nous réjouissons d'arriver à une offre plus équilibrée sur la ligne 203 ou à ce qui la remplacera. La cadence à 30 minutes ne correspond pas à un service de qualité pour une ville de 12'000 habitants. Pour rappel, le passage à cette cadence était prévu temporairement durant les travaux du chemin des Bulesse... pour finalement durer jusqu'à 2025 si nous restons optimistes face aux derniers propos tenus par la Municipale en charge du SUTP.

- Sur quelle base la Municipalité et les VMCV se sont-ils appuyés pour pouvoir affirmer que l'offre de service actuelle avec une cadence à 30 minutes aux heures creuses est un service de qualité et répond aux besoins de la population ?

- Si cela n'a pas encore été fait, nous préconisons un sondage ciblé a minima sur les usagers de la ligne 203 afin d'obtenir un avis tangible du terrain. Il devrait à notre avis se faire directement dans le bus dans la même logique que les sondages effectués par les CFF. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos ? Notre groupe reste à disposition pour son élaboration, voire à sa participation.

3) La Municipalité nous ayant demandé de patienter jusqu'à l'horaire 2025, peut-elle immédiatement nous rassurer et confirmer son engagement pour une mise en œuvre des premières modifications au plus tard dès l'horaire 2025 ? Dans le cas contraire, la Municipalité peut-elle nous informer des raisons expliquant un retard par rapport à ce qui a été annoncé dans sa réponse municipale 11/2021.

Nous prenons note de la confirmation de notre Municipale en charge du SUTP que les évolutions sur les lignes VMCV desservant notre commune, dont la 203, n'attendent pas le projet VMCV 2030 mais se réaliseront au plus tard pour l'horaire 2025. Nous en sommes les premiers rassurés car cela correspond aux engagements et aux propos tenus précédemment au Conseil communal.

Nous avons entendu dire que la commune de Blonay-Saint-Légier envisageait de dénoncer le mandat aux VMCV pour l'exploitation des lignes 207 et 208 desservants leur commune, ce qui correspond à la fin de leur participation financière. Au vu des dernières rencontres avec la Municipalité de Blonay-St-Légier et les VMCV,

- Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet ?

- Une telle décision est-elle réellement prévue et si oui pour quelle année ?

4) La Municipalité peut-elle immédiatement demander aux VMCV d'affiner un peu plus leur analyse afin d'adapter leurs horaires définitifs pour que les correspondances soient améliorées entre les lignes 201 et 203 dans les tranches horaires mentionnées précédemment ? Sur l'axe Crausaz – La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, si une amélioration n'est vraiment pas possible, serait-il envisageable de mettre le véhicule faisant la boucle une fois par heure sur la ligne 203 (les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches) à l'horaire sur l'axe La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, permettant ainsi aux voyageurs de rester dans le même véhicule (nous devinons à la lecture de l'horaire que le bus 203 fera chaque heure un aller-retour à vide entre notre commune et le dépôt de Clarens) ?

Nous sommes bien heureux de constater que les bus ne circulent plus à vide chaque heure entre La Tour-de-Peilz et le dépôt de Clarens les soirs de week-end et les dimanches (nous avons pu constater que les chauffeurs semblent rentrer chaque heure au dépôt de Clarens avec une voiture de fonction des VMCV). La réponse à l'interpellation est cependant incomplète et vérifications faites, les correspondances entre la ligne 201 et la ligne 203 restent insatisfaisantes les soirs du week-end. Comme mentionné dans l'interpellation précédente, nous avons signalé ces ruptures de correspondance à la DGMR dans le cadre de la consultation officielle du nouvel horaire 2023. Les VMCV avaient répondu que les horaires de la ligne 203 étaient en cours d'adaptation pour permettre à la fois les correspondances avec les trains et des échanges de qualité avec la ligne 201. Pourtant, rien n'a été entrepris pour corriger l'horaire 2023. A la lecture du projet d'horaire 2024 (annexé), les correspondances les dimanches matins sont sensiblement améliorées mais celles des vendredis et samedis soirs restent mauvaises, principalement en provenance de Vevey.

- La Municipalité peut-elle intervenir immédiatement auprès de VMCV afin d'affiner l'horaire pour que les correspondances soient optimales entre les lignes 201 et 203 aux heures concernées ?

5) Par ailleurs, nous restons mitigés sur ce nouveau service les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Un bus de petite taille devrait-il être privilégié, d'autant plus si cela permettait une baisse de la consommation de carburant ?

La plupart des réseaux de transports publics engagent des bus de petite taille aux heures où les usagers se font rares (TL, TPG, TPC notamment). Les VMCV ont des bus de petite taille dans leur parc de véhicules.

- Par conséquent, ne serait-il pas judicieux d'engager un tel véhicule le week-end en soirée et les dimanches ?

- Avec un tel véhicule, l'avantage en coût financier et écologique serait-il significatif ?

7) La Municipalité pourrait-elle nous confirmer qu'elle a bien reçu une réponse négative à ce sujet des VMCV ? Pourrait-elle nous expliquer les raisons qui empêcheraient la création d'un tel horaire, au moins sur certaines lignes VMCV ? La Municipalité pourrait-elle éventuellement envisager d'appuyer une telle demande auprès des VMCV et des autres communes ?

Nous prenons note que ni les VMCV ni la Municipalité ne veulent introduire un tel horaire qui permettrait des économies substantielles et correspondrait à l'usage mis en place dans d'autres agglomérations (notamment Lausanne et Genève). Nous nous réjouissons malgré tout que cette question soit réétudiée dans le projet VMCV 2030.

8) Les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont pris du retard. Lorsqu'ils débiteront et que la déviation de la ligne 203 par Entre-deux-Villes sera effective et durera quelques mois, la Municipalité pourrait-elle éventuellement demander aux VMCV de desservir l'arrêt Entre-deux-Villes ? Cet arrêt ne devrait pas provoquer de chamboulement sur l'horaire de la ligne.

Nous constatons la mise en place de cette halte durant la phase de travaux impliquant la déviation de la ligne 203 et remercions la Municipalité pour son action.

9) Avant d'envisager une proposition à notre conseil communal, la Municipalité serait-elle d'accord de nous partager son opinion sur l'éventuelle création d'une telle commission thématique ?

Nous avons participé au groupe d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de mobilité et a adressé plusieurs remarques en date du 21 novembre 2022 (voir annexe) et qui sont restées sans réponse formelle à ce jour.

- Serait-il possible de donner réponse à nos remarques sur le Plan directeur de la mobilité ?

S'agissant de la possibilité de mettre en place une commission consultative « mobilité » en continuité de ce groupe d'accompagnement, la commune de Blonay-St-Légier a mis en place une telle commission municipale récemment.

- Pour notre commune, compte tenu des sujets de mobilité actuellement en gestation, une création en 2023 serait-elle envisageable ? Compte tenu de la forte implication de notre groupe sur la thématique des transports publics, mais également du fait qu'un de nos membres est l'actuel responsable du groupe de réflexion de la Riviera pour la Citrap-Vaud, nous restons à disposition de la Municipalité si elle souhaite que nous puissions rejoindre cette nouvelle commission municipale.

Enfin, au complément aux éléments ci-dessus faisant référence directe à l'interpellation précédente, nous questionnons la Municipalité également sur ce qui suit :

Il semblerait que le Plan de Mobilité implique le remplacement du réseau de 4 lignes actuelles sur le territoire communal (lignes 203, 207, 208 et 209) par deux nouvelles lignes. Certains quartiers ne seront a priori plus desservis par les VMCV.

La Municipalité pourrait-elle envisager de compléter le nouveau réseau par du transport à la demande, notamment pour les zones qui ne seraient a priori plus desservies par la nouvelle offre (p.ex. Doges, Vignes) ? Ou des quartiers plus lointains (Crotton, etc.) ?

Aussi, nous insistons sur le fait que le nouveau réseau envisagé doit connecter les VMCV à la gare de La Tour-de-Peilz, conformément aux interventions précédentes et aux vœux ressortis durant l'atelier participatif de l'axe Gare-Temple. Le souhait d'une connexion des lignes VMCV à la gare de La Tour-de-Peilz est sans cesse réitéré. La Municipalité prévoit-elle la connexion des nouvelles lignes à la gare de La Tour-de-Peilz dans le cadre de son plan de Mobilité ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation.

Pour le groupe La Tour-de-Peilz Libre

Jean-Etienne Holzeisen



La Tour-de-Peilz, centre

10 décembre 2023 - 14 décembre 2024

projet d'horaire 2024, sous réserve de modifications, état: 5 juin 2023

0 00

			Voie
1	0 12	201	Vevey, funiculaire A
2	0 15	201	Clarens, dépôt VMCV C
1	0 15	201	Rennaz, village C
1	0 32	201	Vevey, funiculaire A
1	0 35	201	Clarens, dépôt VMCV C
1	0 55	201	Clarens, dépôt VMCV C
3	0 59	201	Vevey, funiculaire A

1 00

			Voie
3	1 30	290	Villeneuve VD, gare C

2 00

			Voie
3	2 25	290	Vevey, gare A
3	2 41	290	Montreux, casino C

3 00

			Voie
3	3 15	290	Vevey, gare A
3	3 37	290	Montreux, casino C

5 00

			Voie
4	5 12	201	Vevey, gare A
	5 30	201	Vevey, funiculaire A
5	5 42	201	Vevey, funiculaire A
6	5 52	201	Vevey, funiculaire A
5	5 55	208	Blonay, gare C
5	5 57	201	Rennaz, village C

6 00

			Voie
6	6 00	201	Rennaz, village C
5	6 02	201	Vevey, funiculaire A
	6 12	201	Vevey, funiculaire A
4	6 13	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
5	6 17	201	Rennaz, village C
4	6 18	207	Blonay, gare C
6	6 20	201	Rennaz, village C
5	6 22	201	Vevey, funiculaire A
4	6 25	208	Blonay, gare C
4	6 27	203	La Tour-de-Peilz, centre B
6	6 30	208	Blonay, gare C
5	6 31	201	Rennaz, village C
7	6 32	207	Blonay, gare C
	6 32	201	Vevey, funiculaire A
6	6 40	201	Rennaz, village C
5	6 41	201	Rennaz, village C
5	6 42	201	Vevey, funiculaire A
5	6 51	201	Rennaz, village C

	6 52	201	Vevey, funiculaire A
5	6 55	208	Blonay, gare C
4	6 57	203	La Tour-de-Peilz, centre B
4	6 57	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A

7 00

			Voie
6	7 00	201	Rennaz, village C
5	7 01	201	Rennaz, village C
5	7 02	201	Vevey, funiculaire A
4	7 02	207	Blonay, gare C
5	7 11	201	Rennaz, village C
	7 12	201	Vevey, funiculaire A
4	7 13	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
4	7 13	203	La Tour-de-Peilz, centre B
4	7 18	207	Blonay, gare C
6	7 20	201	Rennaz, village C
5	7 21	201	Rennaz, village C
5	7 22	201	Vevey, funiculaire A
6	7 25	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
4	7 25	208	Blonay, gare C
4	7 27	203	La Tour-de-Peilz, centre B
7	7 27	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
5	7 31	201	Rennaz, village C
7	7 32	207	Blonay, gare C
	7 32	201	Vevey, funiculaire A
6	7 34	207	Blonay, gare C
6	7 40	201	Rennaz, village C
5	7 41	201	Rennaz, village C
5	7 42	201	Vevey, funiculaire A
4	7 43	203	La Tour-de-Peilz, centre B
5	7 51	201	Rennaz, village C
	7 52	201	Vevey, funiculaire A
5	7 55	208	Blonay, gare C
5	7 57	203	La Tour-de-Peilz, centre B
4	7 57	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A

	8 00	201	Rennaz, village C
5	8 01	201	Rennaz, village C
5	8 02	201	Vevey, funiculaire A
4	8 02	207	Blonay, gare C
5	8 11	201	Rennaz, village C
	8 12	201	Vevey, funiculaire A
4	8 13	203	La Tour-de-Peilz, centre B
4	8 13	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
4	8 18	207	Blonay, gare C
6	8 20	201	Rennaz, village C
5	8 21	201	Rennaz, village C
5	8 22	201	Vevey, funiculaire A

8 00

			Voie
6	8 00	201	Rennaz, village C
5	8 01	201	Rennaz, village C
5	8 02	201	Vevey, funiculaire A
4	8 02	207	Blonay, gare C
5	8 11	201	Rennaz, village C
	8 12	201	Vevey, funiculaire A
4	8 13	203	La Tour-de-Peilz, centre B
4	8 13	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
4	8 18	207	Blonay, gare C
6	8 20	201	Rennaz, village C
5	8 21	201	Rennaz, village C
5	8 22	201	Vevey, funiculaire A

4	8 25	208	Blonay, gare C
5	8 27	203	La Tour-de-Peilz, centre B
7	8 27	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
6	8 30	208	Blonay, gare C
5	8 31	201	Rennaz, village C
7	8 32	207	Blonay, gare C
	8 32	201	Vevey, funiculaire A
6	8 40	201	Rennaz, village C
5	8 41	201	Rennaz, village C
5	8 42	201	Vevey, funiculaire A
5	8 51	201	Rennaz, village C
	8 52	201	Vevey, funiculaire A
5	8 55	208	Blonay, gare C
4	8 57	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
5	8 57	203	La Tour-de-Peilz, centre B

9 00

			Voie
6	9 00	201	Rennaz, village C
5	9 01	201	Rennaz, village C
5	9 02	201	Vevey, funiculaire A
5	9 11	201	Rennaz, village C
	9 12	201	Vevey, funiculaire A
6	9 20	201	Rennaz, village C
5	9 21	201	Rennaz, village C
5	9 22	201	Vevey, funiculaire A
6	9 25	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
5	9 27	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
	9 27	203	La Tour-de-Peilz, centre B
5	9 31	201	Rennaz, village C
5	9 32	207	Blonay, gare C
	9 32	201	Vevey, funiculaire A
6	9 34	207	Blonay, gare C
6	9 40	201	Rennaz, village C
5	9 41	201	Rennaz, village C
5	9 42	201	Vevey, funiculaire A
5	9 51	201	Rennaz, village C
	9 52	201	Vevey, funiculaire A
5	9 57	203	La Tour-de-Peilz, centre B

10 00

			Voie
6	10 00	201	Rennaz, village C
5	10 01	201	Rennaz, village C
5	10 02	201	Vevey, funiculaire A
7	10 05	208	Blonay, gare C
4	10 06	208	Blonay, gare C
5	10 11	201	Rennaz, village C
	10 12	201	Vevey, funiculaire A
5	10 21	201	Rennaz, village C
5	10 22	201	Vevey, funiculaire A

	10 27	203	La Tour-de-Peilz, centre B
5	10 27	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
6	10 30	208	Blonay, gare C
	10 31	201	Rennaz, village C
	10 32	201	Vevey, funiculaire A
5	10 32	207	Blonay, gare C
5	10 41	201	Rennaz, village C
5	10 42	201	Vevey, funiculaire A
	10 51	201	Rennaz, village C
6	10 51	201	Vevey, funiculaire A
5	10 52	201	Vevey, funiculaire A
5	10 57	203	La Tour-de-Peilz, centre B

11 00

			Voie
5	11 01	201	Rennaz, village C
5	11 02	201	Vevey, funiculaire A
7	11 05	208	Blonay, gare C
4	11 06	208	Blonay, gare C
	11 11	201	Rennaz, village C
6	11 11	201	Vevey, funiculaire A
5	11 12	201	Vevey, funiculaire A
5	11 21	201	Rennaz, village C
5	11 22	201	Vevey, funiculaire A
6	11 25	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
	11 27	203	La Tour-de-Peilz, centre B
5	11 27	207	Vevey, Entre-Deux-Villes A
	11 31	201	Rennaz, village C
6	11 31	201	Vevey, funiculaire A
5	11 32	207	Blonay, gare C
5	11 32	201	Vevey, funiculaire A
6	11 34	207	Blonay, gare C
5	11 41	201	Rennaz, village C
5	11 42	201	Vevey, funiculaire A
	11 51	201	Rennaz, village C
6	11 51	201	Vevey, funiculaire A
5	11 52	201	Vevey, funiculaire A
8	11 54	203	La Tour-de-Peilz, centre B
5	11 57	203	La Tour-de-Peilz, centre B

12 00

			Voie
5	12 01	201	Rennaz, village C
5	12 02	201	Vevey, funiculaire A
7	12 05	208	Blonay, gare C
4	12 06	208	Blonay, gare C
6	12 11	201	Vevey, funiculaire A
	12 11	201	Rennaz, village C
5	12 12	201	Vevey, funiculaire A
5	12 21	201	Rennaz, village C
5	12 22	201	Vevey, funiculaire A

La Tour-de-Peilz, centre

10 décembre 2023 - 14 décembre 2024

projet d'horaire 2024, sous réserve de modifications, état: 5 juin 2023

12 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
5	12 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
6	12 30	🚋208	Blonay, gare	C
6	12 31	🚋201	Vevey, funiculaire	A
12 31	🚋201	Rennaz, village	C	
5	12 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A
5	12 32	🚋207	Blonay, gare	C
5	12 41	🚋201	Rennaz, village	C
12 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
12 51	🚋201	Rennaz, village	C	
12 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	12 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B

13 00

13 01	🚋201	Rennaz, village	C	
13 02	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
7	13 05	🚋208	Blonay, gare	C
4	13 06	🚋208	Blonay, gare	C
13 11	🚋201	Rennaz, village	C	
13 12	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
13 21	🚋201	Rennaz, village	C	
13 22	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
6	13 25	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
13 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
5	13 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
13 31	🚋201	Rennaz, village	C	
5	13 32	🚋207	Blonay, gare	C
13 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
6	13 34	🚋207	Blonay, gare	C
6	13 41	🚋201	Rennaz, village	C
5	13 42	🚋201	Rennaz, village	C
13 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
6	13 51	🚋201	Rennaz, village	C
5	13 52	🚋201	Rennaz, village	C
13 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	13 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B

14 00

6	14 01	🚋201	Rennaz, village	C
14 02	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	14 02	🚋201	Rennaz, village	C
7	14 05	🚋208	Blonay, gare	C
4	14 06	🚋208	Blonay, gare	C
5	14 11	🚋201	Vevey, funiculaire	A
6	14 11	🚋201	Rennaz, village	C
5	14 12	🚋201	Rennaz, village	C
6	14 12	🚋201	Vevey, funiculaire	A
5	14 21	🚋201	Vevey, funiculaire	A
6	14 21	🚋201	Rennaz, village	C

6	14 22	🚋201	Vevey, funiculaire	A
5	14 22	🚋201	Rennaz, village	C
14 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
5	14 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
6	14 30	🚋208	Blonay, gare	C
5	14 31	🚋201	Vevey, funiculaire	A
6	14 31	🚋201	Rennaz, village	C
6	14 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A
5	14 32	🚋201	Rennaz, village	C
5	14 32	🚋207	Blonay, gare	C
6	14 41	🚋201	Rennaz, village	C
5	14 41	🚋201	Vevey, funiculaire	A
6	14 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A
5	14 42	🚋201	Rennaz, village	C
6	14 51	🚋201	Rennaz, village	C
5	14 51	🚋201	Vevey, funiculaire	A
6	14 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A
5	14 52	🚋201	Rennaz, village	C
5	14 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B

15 00

5	15 01	🚋201	Vevey, funiculaire	A
6	15 01	🚋201	Rennaz, village	C
5	15 02	🚋201	Rennaz, village	C
6	15 02	🚋201	Vevey, funiculaire	A
7	15 05	🚋208	Blonay, gare	C
4	15 06	🚋208	Blonay, gare	C
6	15 11	🚋201	Rennaz, village	C
15 12	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	15 12	🚋201	Rennaz, village	C
4	15 20	🚋207	Blonay, gare	C
6	15 21	🚋201	Rennaz, village	C
15 22	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	15 22	🚋201	Rennaz, village	C
6	15 25	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
15 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
7	15 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
6	15 31	🚋201	Rennaz, village	C
7	15 32	🚋207	Blonay, gare	C
15 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	15 32	🚋201	Rennaz, village	C
4	15 32	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
4	15 33	🚋208	Blonay, gare	C
6	15 34	🚋207	Blonay, gare	C
6	15 41	🚋201	Rennaz, village	C
15 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	15 42	🚋201	Rennaz, village	C
4	15 50	🚋207	Blonay, gare	C
6	15 51	🚋201	Rennaz, village	C
5	15 52	🚋201	Rennaz, village	C

15 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A
-------	------	--------------------	---

5	15 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B
---	-------	------	--------------------------	---

16 00

6	16 01	🚋201	Rennaz, village	C
16 02	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	16 02	🚋201	Rennaz, village	C
5	16 05	🚋208	Blonay, gare	C
6	16 11	🚋201	Rennaz, village	C
5	16 12	🚋201	Rennaz, village	C
16 12	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
4	16 15	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
4	16 20	🚋207	Blonay, gare	C
6	16 21	🚋201	Rennaz, village	C
5	16 22	🚋201	Rennaz, village	C
16 22	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
16 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
7	16 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
6	16 30	🚋208	Blonay, gare	C
6	16 31	🚋201	Rennaz, village	C
16 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	16 32	🚋201	Rennaz, village	C
7	16 32	🚋207	Blonay, gare	C
4	16 33	🚋208	Blonay, gare	C
6	16 41	🚋201	Rennaz, village	C
16 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	16 42	🚋201	Rennaz, village	C
4	16 45	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
4	16 50	🚋207	Blonay, gare	C
6	16 51	🚋201	Rennaz, village	C
5	16 52	🚋201	Rennaz, village	C
16 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	16 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B

17 00

6	17 01	🚋201	Rennaz, village	C
17 02	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	17 02	🚋201	Rennaz, village	C
5	17 05	🚋208	Blonay, gare	C
6	17 11	🚋201	Rennaz, village	C
17 12	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	17 12	🚋201	Rennaz, village	C
4	17 13	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B
4	17 15	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
4	17 20	🚋207	Blonay, gare	C
6	17 21	🚋201	Rennaz, village	C
5	17 22	🚋201	Rennaz, village	C
17 22	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
6	17 25	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A

7	17 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
17 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
6	17 31	🚋201	Rennaz, village	C
5	17 32	🚋201	Rennaz, village	C
7	17 32	🚋207	Blonay, gare	C
17 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
4	17 33	🚋208	Blonay, gare	C
6	17 34	🚋207	Blonay, gare	C
6	17 41	🚋201	Rennaz, village	C
5	17 42	🚋201	Rennaz, village	C
17 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
4	17 43	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B
4	17 45	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
4	17 50	🚋207	Blonay, gare	C
6	17 51	🚋201	Rennaz, village	C
17 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	17 52	🚋201	Rennaz, village	C
5	17 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B

18 00

6	18 01	🚋201	Rennaz, village	C
18 02	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	18 02	🚋201	Rennaz, village	C
5	18 05	🚋208	Blonay, gare	C
6	18 11	🚋201	Rennaz, village	C
5	18 12	🚋201	Rennaz, village	C
18 12	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
4	18 13	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B
4	18 15	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
6	18 21	🚋201	Rennaz, village	C
5	18 22	🚋201	Rennaz, village	C
18 22	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
18 27	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B	
7	18 27	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
6	18 30	🚋208	Blonay, gare	C
6	18 31	🚋201	Rennaz, village	C
5	18 32	🚋201	Rennaz, village	C
18 32	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	18 32	🚋207	Blonay, gare	C
5	18 41	🚋201	Rennaz, village	C
6	18 41	🚋201	Clarens, dépôt VMCV	C
18 42	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
4	18 45	🚋207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
18 51	🚋201	Rennaz, village	C	
18 52	🚋201	Vevey, funiculaire	A	
5	18 57	🚋203	La Tour-de-Peilz, centre	B

19 00

5	19 01	🚋201	Rennaz, village	C
---	-------	------	-----------------	---

La Tour-de-Peilz, centre

10 décembre 2023 - 14 décembre 2024

projet d'horaire 2024, sous réserve de modifications, état: 5 juin 2023

6	19 01	201	Clarens, dépôt VMCV	C
	19 02	201	Vevey, funiculaire	A
5	19 05	208	Blonay, gare	C
	19 11	201	Rennaz, village	C
	19 12	201	Vevey, funiculaire	A
5	19 21	201	Rennaz, village	C
6	19 21	201	Clarens, dépôt VMCV	C
6	19 22	201	Vevey, funiculaire	A
5	19 23	201	Vevey, funiculaire	A
6	19 25	207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
5	19 27	203	La Tour-de-Peilz, centre	B
5	19 27	207	Vevey, Entre-Deux-Villes	A
	19 31	201	Rennaz, village	C
5	19 32	207	Blonay, gare	C
6	19 32	201	Vevey, funiculaire	A
5	19 33	201	Vevey, funiculaire	A
6	19 34	207	Blonay, gare	C
	19 41	201	Clarens, dépôt VMCV	C
6	19 42	201	Vevey, funiculaire	A
5	19 43	201	Vevey, funiculaire	A
	19 51	201	Rennaz, village	C
6	19 52	201	Vevey, funiculaire	A
5	19 53	201	Vevey, funiculaire	A
4	19 57	203	La Tour-de-Peilz, centre	B

20 00		Voie		
	20 01	201	Clarens, dépôt VMCV	C
5	20 05	208	Blonay, gare	C
6	20 10	201	Rennaz, village	C
5	20 11	201	Rennaz, village	C
	20 12	201	Vevey, funiculaire	A
6	20 20	201	Rennaz, village	C
5	20 21	201	Rennaz, village	C
	20 32	201	Vevey, funiculaire	A
5	20 40	201	Rennaz, village	C
6	20 41	201	Rennaz, village	C
6	20 48	201	Vevey, funiculaire	A
5	20 52	201	Vevey, funiculaire	A
9	20 57	203	La Tour-de-Peilz, centre	B

21 00		Voie		
5	21 00	201	Rennaz, village	C
6	21 01	201	Rennaz, village	C
6	21 08	201	Vevey, funiculaire	A
5	21 12	201	Vevey, funiculaire	A
	21 20	201	Rennaz, village	C
	21 32	201	Vevey, funiculaire	A
	21 40	201	Rennaz, village	C
	21 52	201	Vevey, funiculaire	A

9	21 57	203	La Tour-de-Peilz, centre	B
---	-------	-----	--------------------------	---

22 00		Voie		
	22 00	201	Rennaz, village	C
	22 12	201	Vevey, funiculaire	A
	22 20	201	Rennaz, village	C
	22 32	201	Vevey, funiculaire	A
	22 40	201	Rennaz, village	C
	22 52	201	Vevey, funiculaire	A

9	22 57	203	La Tour-de-Peilz, centre	B
---	-------	-----	--------------------------	---

23 00		Voie		
	23 00	201	Rennaz, village	C
	23 12	201	Vevey, funiculaire	A
	23 20	201	Rennaz, village	C
	23 32	201	Vevey, funiculaire	A
6	23 40	201	Clarens, dépôt VMCV	C
5	23 45	201	Rennaz, village	C
	23 52	201	Vevey, funiculaire	A
	23 55	201	Clarens, dépôt VMCV	C

Explication des signes

- 1 ② – ⑦ du 12.12.–14.12. sauf 26.12., 2.1., 3.1., 30.3., 2.4., 10.5., 21.5., 2.8., 17.9.
- 2 ① ainsi que 26.12., 2.1., 3.1., 30.3., 2.4., 10.5., 21.5., 2.8., 17.9.
- 3 ③ du 16.12.–14.12. ainsi que 10.5.
- 4 ④ sauf 16.9.
- 5 ✕ ainsi que 26.12. sauf 16.9.
- 6 ⑦ ainsi que 25.12., 1.1., 2.1., 29.3., 1.4., 9.5., 20.5., 1.8., 16.9.
- 7 ⑥ ainsi que 26.12.
- 8 ④ du 11.12.–22.12., 8.1.–9.2., 19.2.–28.3., 15.4.–28.6., 19.8.–11.10., 28.10.–13.12. sauf 10.5., 16.9.
- 9 ⑤ – ④ ainsi que 26.12. sauf 29.3.
- ① Lundi
- ② Mardi
- ⑤ Vendredi
- ④ Samedi
- ⑦ Dimanche
- ④ Lundi–vendredi, sauf fêtes générales
- ③ Samedis, dimanches et fêtes générales
- ✕ Lundi–samedi, sauf fêtes générales

Les fêtes générales sont: 25.12., 26.12., 1.1., 2.1., Vendredi saint, Lundi de Pâques, Ascension, Lundi de Pentecôte, 1.8.

Re: La Tour-de-Peilz - Plan Directeur de la Mobilité

de : **Johnny Holzeisen LTDP Libre** <johnny.holzeisen@bremor.ch >

a : **Walter Maximilien** <Maximilien.Walter@la-tour-de-peilz.ch >

date : 21 nov. 2022, 00:40:29

sujet : Re: La Tour-de-Peilz - Plan Directeur de la Mobilité

Monsieur,

Par la présente, je viens vous transmettre quelques remarques sur les 2 documents transmis.

Présentation : Je vous prie de corriger l'orthographe de mon nom de famille en page 2

Plan directeur :

3.2. stratégie mobilité douce

Objectif 5 : la réflexion sur la diminution de la vitesse des véhicules devrait également porter sur les axes du réseau principal d'agglomération et du réseau principal urbain (question de sécurité)

Objectif 6 : éventuellement envisager des stationnements pour vélo payants et sécurisés dans des endroits à forte fréquentation ?

Objectif 7 : le développement de l'offre VLS sur le nord des rails CFF est à saluer. Sera-t-il possible de prendre un vélo sur le bas et le restituer dans une station sur les hauts, ou inversement ? L'accès au VLS pour des adolescents serait-il possible également ? Est-ce qu'un sondage à la population est prévu pour connaître le nombre de VLS à envisager ?

Objectif 8: Sécuriser le périmètre ne devrait pas être fait avec des feux ? Limiter les situations de conflits entre véhicules et piétons au niveau des feux dans les intersections ?

Objectif 9 : valoriser le patrimoine architectural et paysager visant l'appropriation par la population. Dans l'ancien passage sous-voie CFF il y avait une magnifique fresque sauf erreur faite par les écoles. Aujourd'hui nous avons des gros murs en béton disgracieux. Une nouvelle œuvre qui égayerait le cœur des Boélands pourrait-elle être envisagée ?

Au niveau du plan en page 11

Rives du lac, est-ce que c'est légitime de considérer ce futur sentier comme structurant ? Sera-t-il compatible avec toutes les formes de mobilité, y compris PMR ?

Cheminement piéton structurant et complémentaire à l'est de Route de Chailly. Créer un nouvel axe, piétons+cycles n'est-il pas superflu au vu de la proximité avec la route cantonale qui dispose de trottoirs larges et de bandes cyclables dans le secteur ?

3.3. stratégie transports publics

Il est inopportun de parler de bus régional, étant donné que l'ensemble des lignes sont actuellement urbaines et financées selon le modèle applicable à ce type de réseau, par opposition au réseau régional.

A mon sens, l'offre ferroviaire pourrait être améliorée en permettant à terme l'arrêt des RegioExpress chaque heure. Ce type de trains s'arrêtent aujourd'hui à Villeneuve et il est possible qu'à terme Cully puisse également en bénéficier. Ces deux villages bénéficieraient d'un train tous les ¼ d'heure à l'horizon 2035 (https://news.sbb.ch/_file/12296/190227-brosch-stepas2035-fr.pdf), alors que la desserte de La Tour-de-Peilz restera à la demi-heure. Il faudra en effet veiller à ce que les RE aux heures de pointe soient maintenus. Mais peut-être faudrait-il faire preuve de vision et adresser une demande à l'OFT afin de voir en quelle mesure un RE pourrait s'arrêter chaque heure à La Tour-de-Peilz sur son trajet Aigle – Lausanne – Genève. Il existe d'autres cas en Suisse avec des RE qui stoppent à deux gares très proches l'une de l'autre (Interlaken Ost – Interlaken West). Cela désengorgerait le centre de Vevey et pour notre ville, cela impliquerait que les lignes de bus desservent bien mieux la gare qu'aujourd'hui. Les 2 gares boélandes sont absolument inadaptées pour un transfert modal rapide et efficace entre le train et les bus VMCV. La gare de Vevey est saturée avec l'ensemble des lignes VMCV qui s'y arrêtent déjà.

Est-ce que le secteur de Vassin est réellement à mettre au centre des liaisons structurantes à développer ? Pourquoi les gares de notre commune ne sont pas considérées comme des destinations structurantes ?

3.4. stratégie transports individuels motorisés

A mon sens le chemin de Vassin et le chemin des Murs Blancs sont aujourd'hui catégorisés de la même manière que le chemin des Bulesse. Je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée de les catégoriser comme faisant partie du réseau principal urbain (si on se réfère au plan de la page 16, malgré le fait que les axes routiers principaux sont limités à l'avenue des Baumes et des Alpes en introduction du point 3.4., sans mention de ces deux chemins). Nous sommes ici dans des quartiers résidentiels, un axe devant des garderies et un structure d'accueil parascolaire (objectif 3 = sécurisation). Une pétition avait d'ailleurs été transmise à la Municipalité en début d'année pour faire passer ces axes en zone 30km/h ou avec des mesures sécurisant les lieux. Qu'en est-il ? Il semblerait qu'une stratégie TIM mette en évidence un risque de transit par le chemin des Bulesse et le chemin de la Paisible. Quelle est cette stratégie TIM ? De quoi s'agit-il ? Si l'idée est d'empêcher les véhicules de passer par ces axes tout en gardant Vassin/Murs Blancs en axe principal, il y a un risque d'augmentation significative du trafic. A mon sens, pour les véhicules du centre de la ville, rejoindre l'autoroute par les Arcangiers ou l'Av. de Bel-air – av. Ile Heureuse devrait être privilégié (zones à forte densité urbaine).

Objectif 4:

S'inspirer du P+R à Aigle avec des bornes EVPass fixées sur des mâts d'éclairage public !

Veiller à réparer les bornes défectueuses en moins de 6 mois (cf Grand Rue 5)

Intégrer des bornes de recharges lors des plans de réfection de routes incluant de la mise à jour des éclairages.

3.5 stratégie stationnement

Objectif 2 : Ne pas diminuer l'offre de stationnement ou réduire la durée tant que les TP sont peu performants, donc a priori pas avant 2025 !

Si parking limité à 2h hors centre-ville, comment régler les visiteurs venant en voiture pour ces quartiers ? Là aussi il faut que les transports publics, les vélos spot soient déployés avant de limiter les durées de stationnement.

En complément, les zones 30km/h qui seront créées seraient un moyen de rajouter des places de parking (chicanes pour ralentir le trafic).

Si les nouveaux quartiers limitent le nombre de places visiteurs sur le domaine privé... Comment gérer les flux de visiteurs ?

Objectif 3:

Dans la mesure où la grande majorité des commerces de la ville se situent dans le périmètre "gare-écoles-temple", si les transports publics sont performants, est-il nécessaire de mettre en place un système de livraison par vélo ? Le nombre de boutiques en ville justifie-t-il ce service ?

Dans la mesure où la commune doit montrer l'exemple... l'achat d'un véhicule complémentaire pour la conciergerie est-il justifié ? Un véhicule en auto-partage n'est-il pas conforme aux besoins ?

D'ailleurs, la mesure "Mettre plus de véhicules Mobility à disposition" a été plébiscitée (AVANT la réduction du stationnement) par les personnes ayant répondu au sondage, mais cela n'a pas donné lieu à un objectif ! Ainsi, ce serait très bonne idée de créer d'autres stations, par exemple à la Faraz, dans le parking des Remparts et à proximité de la gare de Burier ou du Gymnase. Évidemment, il faudrait s'assurer que des véhicules "budget" ou "économique" soient mis à disposition.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, recevez, Monsieur, mes cordiales salutations.

La Tour-de-Peilz Libre
Jean-Etienne Jr HOLZEISEN
Président

M : +41 (0) 79 454 47 42

Le 2022-11-03T16:51:08.000+01:00, Walter Maximilien <Maximilien.Walter@la-tour-de-peilz.ch> a écrit :

A l'attention des participants à l'atelier participatif du 01.09.2022 concernant le Plan Directeur de la Mobilité de La Tour-de-Peilz

Madame, Monsieur,

Donnant suite à la séance du 1^{er} septembre dernier, je vous transmets au lien ci-dessous (valable 30j.) :

- La présentation qui a été faite lors de cette séance
- Le rapport « Volet stratégique » du Plan Directeur de la Mobilité, établi à la suite de celle-ci

<https://www.swisstransfer.com/d/6bf5c63e-a5ad-4edf-9669-bda4466ddb1e>